



Meilleurs vœux 2024



Chers habitants,

En cette nouvelle année, nous vous souhaitons à tous le meilleur. Que cette année soit remplie de joie, de bonheur et de réussite.

L'année 2023 a été une année importante pour notre commune. Nous avons travaillé avec vous pour améliorer votre cadre de vie et vous offrir de meilleurs services publics : étude projet de lotissement, plateforme déchets verts, dossier réaménagement de la plage, étude aménagement du village, pont de Rouilly, points sécuritaires du village, lancement du bureau France service...

En 2024, nous continuerons à travailler avec vous. Nous mettrons tout en œuvre pour faire de notre commune un village encore plus agréable à vivre et attrayant.

Nous vous remercions pour votre confiance et votre engagement.

Nous vous souhaitons une très belle année 2024.

« Se réunir est un début, rester ensemble est un progrès, travailler ensemble est la réussite. » - Henry Ford

LES BREVES

Un 11 novembre 2023 tout en émotion!



Extrait de la lettre « 20 décembre 1917 »

Ma douce Thérèse

Voilà quelques jours que je ne t'ai pas écrit mais, vois-tu, ici dans les tranchées, il fait froid. Mes doigts sont tout engourdis, c'est à peine si j'arrive encore à manier mon fusil. Les conditions de vie pour les soldats tels que moi sont devenues insupportables. Chaque seconde, nous devons lutter contre la faim, le froid, le sommeil et la peur. Car oui, nous avons peur. Peur de voir des allemands surgir à tout moment.

Cette année, lors de la cérémonie du 11 novembre, nous avons accueilli, Soren Gandelin et Charlotte Domergue, de la classe de CM, qui sont venus nous lire à deux voix, une lettre de poilu à sa femme.

Ce fut un moment émouvant, qui nous rappelle aussi les atrocités des temps de guerre, qui sont malheureusement trop proches de nous. Nous rappelant que notre paix reste fragile.

Un grand merci à Soren et Charlotte qui ont su captiver l'assemblée. Ce fut un moment apprécié de tous.



CÔTE PROJETS : la commune s'engage pour son environnement

La plateforme de déchets fonctionnelle



Après quelques mois de travaux et un peu de retard, la plate-forme des déchets est maintenant opérationnelle. Située près des lagunes, elle n'est disponible que pour les habitants de Doucier.

La plate-forme est composée de 5 cellules, (cf schéma ci-dessous), les cellules **1+2** accueilleront les branchages des haies (diamètre 10 cm maxi), **la 3**, le broyat des branchages réalisé par l'employé communal.

La cellule **4** accueillera la tonte, feuilles, déchets de jardin (plantes, mauvaises herbes...)

La **5ème** cellule servira à la maturation du compost, mélange des cellules 3 et 4, réutilisable dans les plantations.

COÛT TOTAL :

38 578.87 €

Subventions : 21 554.8 €

Commune : 17 024.07 €



Aucun autre déchet (gravats, inertes, gros arbres...) ne sera autorisé. Un règlement est en cours.

A venir : une haie viendra agrémenter le tour de la plate-forme et peut-être une barrière. La signalétique adaptée sera bientôt installée.

Le renforcement des berges du pont de ROUILLY

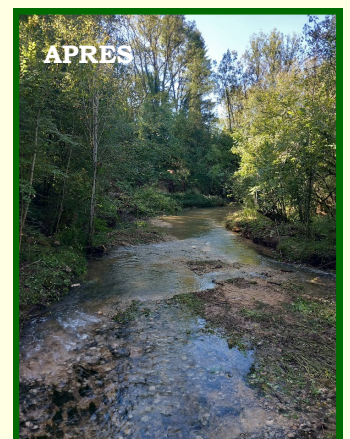


AVANT

Depuis quelques années, la berge de la rive gauche du Hérisson à l'aval du pont de Rouilly, entre Collondon et Chatillon, s'érode. Pour éviter l'aggravation du phénomène et protéger la route, un renforcement des berges a été réalisé cette année. La commune a obtenu les autorisations nécessaires, en concertation avec la DDT, pour les dates des travaux. Les arbres déracinés dans le cours d'eau et certains autres sur les terrains privés au-dessus de la rivière ont été disposés de manière à modifier le courant pour protéger la rive. Les travaux réalisés en octobre ont déjà démontré leur efficacité lors des crues de cet automne.

A l'avenir, les alluvions déposées par le cours d'eau, renforceront encore l'effet du chantier et à terme la rive. Il est très

probable que dans le futur la végétation s'installe, créant ainsi un rempart efficace contre l'érosion.



APRES

COÛT TOTAL :

2 772 €

Aménagements, embellissement du village,



COÛT TOTAL :
13 598.50 €



Remise en eau de la fontaine-lavoir de Doucier : depuis la création du lotissement de la Fontaine, les travaux de terrassement avaient entraîné la déviation des sources qui alimentaient le réservoir de la fontaine. Depuis l'eau ne coulait plus. Et l'eau... c'est la vie!

Le conseil a donc décidé de redonner vie à la fontaine. Mais ce ne fut pas sans difficultés puisque ces sources devaient être à nouveau conduites vers la fontaine. Mais comment? Un système de pompe solaire remonte l'eau captée en bas du lotissement. L'eau coulera à nouveau, mais ne vous inquiétez pas, pour l'hiver l'eau est coupée.

LES BREVES

RETOUR SUR LE MARCHÉ DE NOËL DE L'APE

Comme chaque année, l'association des parents d'élèves de l'école de Doucier a organisé son traditionnel marché de Noël. Au programme : défilé des chevaux du centre équestre, spectacle de Noël, venue du Père Noël avec son traineau, et découverte des stands artisanaux. Une belle journée de partage pour petits et grands. Nous vous attendons encore plus nombreux l'année prochaine.



LES CONTES DE NOËL S'INVITENT A LA MEDIATHEQUE DE DOUCIER

Le 20 décembre, les bénévoles de la médiathèque recevaient les classes de l'école pour la lecture des contes de Noël.

Histoire de père Nono, de sapins... pour se mettre dans l'ambiance. Aux regards des enfants et de leur participation active aux histoires, ce fut un bon moment de partage. Un grand merci aux lutins qui ont distribué les papillotes.



ETAT CIVIL



Mariages

Le 27/05/23, Camille RELANGE et Patricia BONPAIN

Le 10/06/23, Raphaël SANZARI et Gaëlle PAGNIER,

Baptême civil :

Le 10/06/23, Stella SANZARI

Naissances :

Le 22/04/23, la petite, Clémence ROUX

Le 9/09/23, le petit, Milo MOROT

Le 23/12/23, la petite, Lori zana KAMAN

Décès :

Le 19/04/23, René ROULIN



DOSSIER SPECIAL



La renaturation du lac de Chambly et son marais

Depuis l'acquisition du site en 2017, les études ont démontré le dysfonctionnement du marais. Le projet est ambitieux, prévu sur 2 voire 3 saisons, il a pour objectif de redonner sa fonction de zone humide au marais par le comblement des fossés et le réméandrement du Hérisson et ainsi de réduire les variations de niveau du lac entre l'hiver et l'été.

En effet, les 60 cm en moins du niveau du lac ont entraîné au fil des ans la sécheresse de la zone littorale, soit 4 ha du système qui souffre et un marais asséché et boisé, sans compter la biodiversité à enjeux qui a disparu. Cette trajectoire prévue par la fédération des chasseurs du Jura semble plus favorable pour le lac et son marais. 38 ha de végétation ont commencé à être ouverts cet automne.

Les travaux ont consisté à couper, broyer la végétation sur place.

Le Hérisson avait été canalisé, il a donc fallu barrer ces canaux et les combler avec les matériaux broyés sur le site.



Fossé comblé



12 km de fossés seront ainsi comblés et 70 panneaux seront installés dans les fossés pour faire de petits barrages.



Lit canalisé du Hérisson, qui sera bientôt comblé



Nettoyage de la zone du marais

De nombreuses résurgences du 2nd plateau alimentent le lac et son marais, historiquement également canalisées. Les écoulements naturels de ces résurgences ont également subi l'abaissement

du lac et seront remontés par l'apport d'argile et de cailloux. Ces résurgences qui maintiennent une température toute l'année de 10°C sont de réels habitats pour les espèces et la reproduction des poissons.



Une des résurgences en sortie du karst



La résurgence a repris son cours et ses méandres naturels

Au fil du temps, les résurgences vont ainsi reprendre leur trajet et alimenter le marais et le lac.



On peut déjà voir les changements après ces dernières semaines de pluies. Les cours des résurgences de l'ancienne pisciculture du Sartot, ont repris possession des lieux.

L'aviez-vous vu ?



Vous l'avez sans doute remarqué lors de vos promenades dans Doucier, ce magnifique tableau venu embellir le village.

Imaginé par un habitant de la commune, cette œuvre illustre les symboles de la commune : sa roche, ses forêts et ses lacs.

Cet ancien pêcheur souhaitait surtout faire un clin d'œil à l'histoire de la commune. En effet, on peut apercevoir deux ânes, surnom donné aux habitants de Doucier (cf le saviez-vous du Hérison malin N°2).

Passionné par le passé, c'était aussi une volonté pour lui d'associer au projet des artisans locaux (Art de Fer et CB maçonnerie). La commune remercie Mr Gérard PONARD-VUILLEMEY pour l'initiative de cet ornement. Il est toujours agréable de voir l'implication des habitants à embellir notre village.

Parole d'habitant !

Au tournant des années 60 l'agriculture a connu une véritable révolution en passant de la traction animale à la mécanisation.

C'est à travers le témoignage d'une ancienne agricultrice que nous allons revivre cette époque. Jusque dans le milieu des années 50, la majorité de l'agriculture utilise le cheval ou les bœufs pour les travaux des champs. Cela nécessitait une main d'œuvre beaucoup plus importante. Pour labourer il fallait une personne pour conduire l'animal et une autre à la charrue.

De même pour la traite à la main, c'était une seule vache à la fois. Les animaux devaient être formés pour leurs tâches. Pour les bœufs par exemple on attelait un jeune bœuf avec un animal expérimenté.

Ils avaient besoin de soins (ferrages des chevaux et des bœufs), de nourriture et de repos. Les travaux étaient souvent plus longs et plus pénibles, avec beaucoup de marche et manutention.

Le tracteur, avec ses systèmes de traction, de prise de force, et de relevage a considérablement amélioré la productivité. La machine à traire, puis la salle de traite ont permis également d'augmenter le nombre de vaches par ferme, passant de quelques unités, à une dizaine. La presse à fourrage basse densité a aussi été déterminante, même si les années où le foin était haut il fallait séparer manuellement chaque botte de foin.

Les journées étaient minutées et soumises à l'impératif horaires des coulées, nom utilisé pour désigner la livraison du lait au chalet (fromagerie). Gare à celui qui était en retard. C'était aussi un moment de convivialité où les agriculteurs se retrouvaient pour discuter.

Cette époque coïncide aussi avec des progrès majeurs de la vie domestique, telles que l'arrivée de l'eau courante et de la machine à laver le linge qui ont un peu adouci la vie de ces femmes.

Malgré la difficulté de l'existence à cette époque, bien des personnes en regrettent la solidarité et la convivialité. Pour se retrouver on organisait des veillées (soirées) chez les uns et les autres où chacun jouait aux cartes, discutait ou tricotait autour d'un café ou d'une tisane. Et quelquefois dans l'année on riait de bon cœur en regardant une pièce de théâtre jouée par les gens du crû.

Merci à Odile Roux pour son témoignage

DEPERISSEMENT DES FORETS ET SECURISATION

Chacun d'entre nous a pu remarquer ces dernières années des phénomènes marqués de dépérissements (affaiblissement général de l'arbre) dans nos forêts. Cette situation est due à 2 éléments distincts :

- ◆ D'abord le changement climatique qui affecte principalement le sapin et l'épicéa. Pour ces 2 essences le pronostic à moyenne échéance n'est pas bon.
- ◆ Concernant le frêne c'est l'apparition de « chalara fraxinéa ». Ce champignon microscopique, qui s'installe d'abord sur les feuilles, progresse ensuite dans les rameaux. En hiver ses spores tombent au sol à la chute des feuilles, puis au printemps recolonisent l'arbre au niveau du collet (partie de l'arbre qui est au niveau du sol). Ce champignon provoque une maladie appelée « chalarose ». Elle conduit à la mort de certains rameaux, branches et à un pourrissement du pied.

C'est pour cela qu'à chaque coup de vent ces arbres affaiblis ou morts tombent.

La commune, consciente de ce danger, a établi un programme de sécurisation sur ses terrains en bordure de routes ou d'habitations.



Mf 35



Coccinelle



Remy



La 1ère tranche a été réalisée début 2022, en bordure de la route de Chambly côté lac .
 La 2ème tranche se fera cet hiver, en amont des maisons situées route des cascades et vers la fontaine à proximité du lotissement.
 De manière générale, évitez d'accéder en forêt par grand vent et exploitez ou faites exploiter les frênes vous appartenant susceptibles de provoquer des dégâts et accidents.

INFOS

Permanence France services en place en mairie



Les **espaces France services** permettent de faciliter les démarches administratives de premier niveau liées à la situation fiscale, la santé, la famille, la retraite ou l'emploi. Les agents France services sont formés pour apporter une information de premier niveau, un accompagnement au numérique, une aide aux démarches en ligne, des prestations de conseils pour la résolution des cas complexes en s'appuyant sur un correspondant au sein des réseaux partenaires pour les services ci-

dessous suivants :

- ◆ La Direction générale des finances publiques (DGFiP)
- ◆ L'agence nationale des titres sécurisés (ANTS)
- ◆ Point-Justice
- ◆ La Poste
- ◆ Pôle emploi
- ◆ La Caisse nationale des allocations familiales (Caf)
- ◆ L'assurance maladie (CPAM)
- ◆ L'assurance retraite
- ◆ La mutualité sociale agricole (MSA).

Ce service est gratuit et ouvert à tous.

Déjà plus de 18 personnes y ont fait appel en 16 semaines de fonctionnement.

Lydie vous accueille tous les vendredis



La permanence de Doucier a lieu le vendredi de 14H à 17H au sein des locaux de la mairie.

Rendez-vous au 06 44 95 37 39 ou par mail efs-clairvauxleslacs@terredemeraude.fr

Histoire de facteurs

Le facteur, qu'il soit employé sous l'ancien régime, fonctionnaire au 19 et 20ème siècle, puis salarié, demeure un lien social très important .

C'est celui qui apporte la bonne nouvelle ou un peu de soleil voire des cancans venus d'autres villages ..

Il est aussi le symbole administratif, celui qui représente l'égalité d'accès aux services de l'État partout, à la ville comme à la campagne ou sur nos îles lointaines .

Le facteur fait sa " **tournée** " !

Qu'il soit à pied, à vélo, en voiture ou à cheval, moto ou quad, il arrive!!



La tournée devient une institution voire un sacerdoce quand la pluie ou la neige s'en mêlent ...

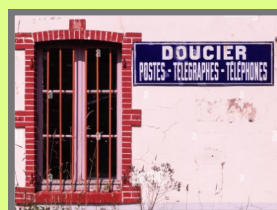
Et quand il meurt, tout un village le pleure.

La petite poste est née un beau matin parisien en 1760



par Piarron de Chamousset. C'est l'apparition du facteur de ville !

Bien sûr nous ne prenons pas en compte la création des relais postaux en 1477 par Louis XI , nous parlons là des facteurs..



Petite histoire de notre poste

La poste de Doucier installée dans la maison Chanut, était gérée par Mme Durand dès

1937, Mmes Bonin et Cardot lui succédèrent jusqu'en 1947.

En 1983, c'est Mr Roulin René qui prend le poste de préposé jusqu'en 1991, pour son départ en retraite. Il sera aidé durant ces années entre autre par Marie-France Mathieu et de son épouse, Mme Roulin dans la mission de factrice.

Ensuite la Poste changera de lieu, elle s'installera dans l'ancienne salle de classe.

Elle deviendra agence postale communale le 1/04/2007.



DIMANCHE 28 JANVIER

Repas communal à la Sarrazine

AGENDA

NOUVELLES REGLEMENTATIONS

Nouveau sens de circulation à Chambly



Depuis cet été, un sens unique a été installé sur le hameau de Chambly, afin de limiter la circulation pour plus de sécurisation et de calme pour les habitants. Un parking pour les adeptes de rando... a été identifié afin d'éviter le parking sauvage.



LES BIODECHETS, le tri à la source comment et pourquoi le faire ?

Les biodéchets sont composés à 80 % d'eau. Les incinérer est inutile et énergivore. Les enfouir génère du méthane, un gaz à effet de serre, 25 fois supérieur au CO₂. **Les trier permet de les valoriser.**

Ce que dit la loi!

« les personnes qui produisent ou détiennent des quantités importantes de déchets composés majoritairement de biodéchets sont tenues de mettre en place un tri à la source de ces biodéchets et :

* soit une valorisation sur place ;

* soit une collecte séparée des biodéchets pour en permettre la valorisation et notamment, favoriser un usage au sol de qualité élevée. »

« **Au plus tard le 31 décembre 2023, cette obligation s'applique à tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets, y compris aux collectivités territoriales** dans le cadre du service public de gestion des déchets et aux établissements privés et publics qui génèrent des biodéchets » Article L.541-21-1 du code de l'environnement

Concernant notre territoire, La communauté de communes Terre d'Émeraude a cette compétence.

Actuellement un certain nombre d'habitants s'étaient déjà équipés de composteurs individuels et avaient déjà passé le cap.

A ce jour, nous savons que TEC, proposera dans l'année à la vente de nouveaux composteurs individuels.

Une étude a été réalisée par la Communauté de communes et le systom, mettant en avant l'intérêt d'installer un composteur biodéchets collectif sur notre commune. Mais à ce jour rien n'est décidé. Nous en saurons plus dans les mois à venir.



Démarchage à domicile

Le démarchage à domicile doit obligatoirement être autorisé par la mairie. Si des personnes se présentent chez vous, n'hésitez pas à leur demander l'autorisation remise par la commune. Sans celle-ci, il est préférable de prévenir la mairie, voire la gendarmerie. Pour prévenir le démarchage indelicat, pensez également à informer les personnes de votre entourage.

Animaux domestiques et animaux errants

Que faire face à un animal errant ? S'il n'est pas menaçant, voici quelques conseils :

- ◆ Consultez le voisinage.
- ◆ Vérifiez si l'animal porte un collier ou une médaille.
- ◆ Vérifiez si l'animal est identifié (tatouage ou puce électronique).

Après ces vérifications, si l'animal ne peut être identifié, vous pouvez vous rapprocher de la mai-

rie. En effet, la commune de Doucier a signé une convention avec l'association « **nos amis les poilus à quatre pattes** », association basée à St Laurent en Grandvaux qui aide à la capture et à la stérilisation des chats errants en permettant d'avoir des tarifs préférentiels grâce à des subventions de l'état.

Les chats dit « sauvages » sont ensuite remis en liberté. Les plus sociables et les chatons peuvent éventuellement être gardés par l'Association en vue d'une adoption.

Concernant vos animaux domestiques : Votre mairie reçoit de nombreuses plaintes concernant les animaux domestiques. Voici quelques rappels :

- Vérifiez que vos animaux ne puissent pas vagabonder chez vos voisins ou sur la voie publique.
- N'oubliez pas de tenir votre chien en laisse dans les rues, c'est obligatoire ! En plus d'une amende, vous pourriez occasionner des incidents.
- Veillez à ce que votre chien n'aboie pas en votre absence.
- Veillez ramasser les excréments sur la voie publique !



AGENDA

Samedi 9 mars 2024 15 h
Réunion publique de mi-mandat
Salle de l'avenir

Directeur de rédaction : Roux Nathalie

Comité de rédaction et crédit photo : Groupe communication (Morgane Ferreux, Florence Neret, Gérard Grand, Serge Reolet, Michel Gaillard)

Imprimé par nos soins